

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le **mardi 17 octobre 2023 à 18 heures**, salle du conseil, en mairie d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, NORAZ Alain, POLTRON Martine, DEFUNTI Elisabeth, MORRUGARES-BAROU Sabine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, OLIVE Philippe, VALENZANO Justine, DOMINJON Alain.

Membres représentés : AVANZI Louis (a donné procuration à Philippe OLIVE), BENEDETTO Sophie (a donné procuration à Danielle BOCHET), VALLIN Rémi (a donné procuration à Alain NORAZ).

Membre absent : DURIEUX Natacha.

Date de la convocation : 10 octobre 2023

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 juillet 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DOMINJON

Ordre du jour

- 1 - Décisions modificatives : N°2 du budget eau/assainissement, N°2 du budget principal,
- 2 - Fixation du tarif de ménage des salles communales,
- 3 - Demande de subvention de l'association « Le Club du Rendez-Vous »,
- 4 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 pour le budget principal ,
- 5 - Fixation des durées d'amortissement des biens au 1er janvier 2024,
- 6 - Modification du tableau des emplois,
- 7 - Prime de fin d'année,
- 8 - Régularisation foncière M. DUPRAZ au Châtel,
- 9 - Engagements réciproques quant à la gestion de la pratique du canyoning et de la centrale hydroélectrique la société SHEMA
- 10 - Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022,
- 11 - Questions et informations diverses.

Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET précise deux modifications à apporter sur son intervention dans les questions et informations diverses : ce sont des ânes et non des moutons qui ont pâturé sur un ancien cimetière et ce n'est pas le lotissement mais le merlon qui n'a pas été fauché depuis fin août 2022.

Monsieur Philippe OLIVE fait remarquer : dans le paragraphe « frais d'intervention scolaire en italien », le Ministère des Affaires Etrangères italien participe à hauteur de 90% et non de 80%.

Vote : 18 Pour

1 - Décisions modificatives :

N°2 du budget eau / assainissement

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°2 du budget eau-assainissement. Elle concerne uniquement la section d'exploitation et elle permet de réduire l'apport du budget communal de 20 000€.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6137 : Red., droits de passage et ser..		1 100.00 €		
D 61523 : Réseaux		5 500.00 €		
D 6378 : Autres taxes et redevances		2 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		8 600.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		800.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		800.00 €		
D 6742 : Subv. except. d'équipement	3 000.00 €			
D 6743 : Subv. except. de fonctionnement	27 000.00 €			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	30 000.00 €			
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		600.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		600.00 €		
R 7741 : de la collectivité de rattachement			20 000.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			20 000.00 €	
Total	30 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €	
Total Général		-20 000.00 €		-20 000.00 €

Vote : 18 Pour

N°2 du budget principal

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°2 du budget principal. Elle permet :

- d'effectuer des régularisations d'imputation en vue du passage en M57,
- d'intégrer les frais d'études dont les opérations sont en cours de réalisation,
- d'abonder certaines opérations dont les coûts définitifs sont connus,
- de récupérer 20 000€ sur le versement de la subvention du budget eau-assainissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles		14 770.00 €		
D 6068 : Autres matières & fournitures		6 000.00 €		
D 615231 : Voirie		16 700.00 €		
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		4 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		41 470.00 €		
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquation				
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	9 700.00 €			
D 6811 : Dot amort immos incorp. & corp		930.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		930.00 €		
D 6521 : Déficit budgets annexes	20 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	20 000.00 €			
D 6817 : Dot aux Provis déprec. actifs		1 000.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		1 000.00 €		
R 7811 : Reprises sur amort des immos				930.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				930.00 €
R 7411 : Dotation forfaitaire				12 770.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				12 770.00 €
Total	29 700.00 €	43 400.00 €		13 700.00 €
 INVESTISSEMENT				
D 2804111 : Etat : Bien mobilier, matériel		930.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		930.00 €		
D 13151-195 : Réhabilitation gites Villaret		27 950.00 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		27 950.00 €		
D 21318-193 : Chapelles		35 913.28 €		
D 2151-202 : Voiries diverses		21 300.00 €		
D 2152-202 : Voiries diverses		1 000.00 €		
D 21534 : Réseaux d'électrification	12 000.00 €			
D 2188 : Autres immo corporelles	65 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	77 000.00 €	58 213.28 €		
D 2313-195 : Réhabilitation gites Villaret		21 000.00 €		
D 2313-203 : Aménagement mairie Hermillon		17 238.00 €		
D 2315-231 : Route mairie Hermillon		9 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		47 238.00 €		
R 28041481 : Cne : Bien mobilier, matériel				930.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				930.00 €
R 13251-195 : Réhabilitation gites Villaret				27 950.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				27 950.00 €
R 2031-193 : Chapelles				11 213.28 €
R 2031-203 : Aménagement mairie Hermillon				17 238.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles				28 451.28 €
Total	77 000.00 €	134 331.28 €		57 331.28 €
Total Général		71 031.28 €		71 031.28 €

Vote : 18 Pour

2 - Fixation du tarif de ménage des salles communales

Monsieur le Maire propose de créer un tarif de prestation « ménage » destiné à être utilisé lorsque les occupants des salles communales les rendent dans un mauvais état de propreté.

Cette prestation figurera sur l'état des lieux de sortie et sera validée par l'occupant et l'agent présent.

Pour rappel, les salles louées ou occupées à titre gratuit doivent être rendues après avoir été balayées, les poubelles vidées, les tables, chaises et vaisselle rangées.

Il est proposé d'instaurer une prestation « ménage des salles communales » à hauteur de 25,00€ de l'heure. *Vote : 18 Pour*

3 - Demande de subvention de l'Association « Le Club du Rendez-vous »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de l'association « Le club du rendez-vous » de Pontamafrey.

Il propose l'attribution de la somme de 150 €. Toutefois, avant le versement de cette aide financière, il sollicitera l'association qui devra fournir son bilan financier ainsi qu'une présentation des activités proposées.

Monsieur Philippe FALQUET précise que les associations communales sont les bienvenues pour apporter leur aide sous quelque forme que ce soit lors des manifestations communales.

Yves DURBET rajoute que la commune n'hésite pas à accompagner financièrement les associations qui proposent des actions.

Vote : 18 Pour

4 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 pour le budget principal

Danielle BOCHET informe le conseil municipal qu'un changement aura lieu au 1^{er} janvier 2024.

Elle précise : plusieurs référentiels existent pour la comptabilité publique selon la catégorie de collectivité et l'Etat tend à uniformiser cela.

Actuellement, les budgets communaux sont référencés en M14 mais devront basculer en M57 au 01/01/2024.

Cette nomenclature budgétaire et comptable est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Elle présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

L'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ce changement de référentiel et précise que la collectivité adoptera la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote : 18 Pour

5 - Fixation des durées d'amortissement des biens au 01/01/2024

En complément de l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024, Danielle BOCHET précise : l'instruction prévoit que l'amortissement sera calculé au prorata temporis pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

Contrairement au budget M49 (eau et assainissement), seuls certains biens ont un amortissement obligatoire :

Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Frais d'études, de recherches et de développement – Non suivis de travaux	5 ans
Subventions d'équipement versées	15 ans
Opérations relatives au plan local d'urbanisme	10 ans
Concessions et droits similaires	5 ans

Monsieur le Maire propose d'approuver ces durées d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote : 18 Pour

6 - Modifications du tableau des emplois

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du droit à l'avancement de grade par ancienneté, un agent peut prétendre à l'accès au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et propose d'acter la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Catégorie	Grade d'emploi	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h00	2	1
Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h00	1	2

Vote : 18 Pour

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et création d'un poste de rédacteur

Dans le cadre de la promotion interne, un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude 2023 de rédacteur territorial par le président du Centre de Gestion de la Savoie.

Afin de nommer cet agent, le Maire propose de modifier le tableau des emplois :

Filière	Catégorie	Grade d'emploi	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	32h00	1	0
Administrative	B	Rédacteur	32h00	0	1

Vote : 18 Pour

7 - Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle le principe de continuité de versement de la prime de fin d'année aux agents qui en bénéficiaient au sein des communes historiques. Cette prime sera versée en novembre pour un montant global de 19 020.42 €.

Vote : 18 Pour

8 - Régularisation foncière - Le Châtel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une délibération prise par la commune du Châtel le 17 décembre

2009 relative à un échange foncier entre la commune et les conjoints DUPRAZ Oscar.

Cette opération n'ayant pas aboutie et sur relance de la fille de M. DUPRAZ, la commune a demandé un nouveau bornage des terrains concernés.

Le maire précise qu'à ce jour, le document d'arpentage n'a pas été reçu en mairie. Il propose donc de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

9 - Engagements réciproques sur la pratique du canyoning

Monsieur le Maire informe le conseil municipal : certains professionnels pratiquent l'activité canyoning sur le ruisseau des Faverttes et rappelle la construction d'un barrage à Crêt Girod par la société SHEMA pour le fonctionnement de la petite centrale hydroélectrique. Lors de l'ouverture de ce barrage, un afflux de boues et de cailloux rendent le ruisseau dangereux pour la pratique de ce sport.

L'exploitant de la centrale a demandé l'interdiction du canyoning sur ce ruisseau. A la suite de plusieurs échanges entre SHEMA et la municipalité, il a été convenu de limiter cette pratique uniquement pendant la période du 10 au 20 août de chaque année.

Michel FRUMILLON précise qu'il y a moins de 20 pratiquants par an (tous très haut niveau) sur ce ruisseau qui compte une quarantaine de cascade dont une de 100 mètres de hauteur.

Le maire propose la signature de cet accord tripartite entre la commune, SHEMA et les fédérations de canyoning. Il prendra ensuite l'arrêté de limitation de cette pratique.

Vote : 18 Pour

10 - Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022

Monsieur le Maire présente les principaux indicateurs faisant partie des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'eau potable pour l'année 2022 de la commune qui doivent être communiqués aux membres du conseil municipal.

Ces RPQS sont transmis à l'agence de l'eau et consultables en ligne.

Ind.	Intitulé	Unité	Hermillon		Le Châtel		Pontamafrey		Montpascal	
			2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Indicateurs descriptifs des services										
D101.0	Estimation de la population desservie	hab	608	646	200	191	291	301	10	10
	Nombre d'abonnés	facture	323	324	122	122	182	183	63	66
	Consommation moyenne par abonnée	m3 / abo	78	91	63	56	81	86	145	20
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/ m3	1,35	1,33	1,74	1,7	0,94	1,03	0,96	1,04
	Linéaire de réseau	km	12,61	12,61	4,5	4,5	4,2	4,2	1,1	1,1
Indicateurs de performance										
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	90	100	50	83	80	100	40	80
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	100	100	83	100	100	100	100
103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur 120 points	points	118	118	105	105	114	118	114	111
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	92,6	98,7	71,7	84,8	90,2	95,6	72,2	83,4
P105.3	Volumes non comptés	m3/km/j	1,9	1,3	7,9	5,3	3,6	2,5	8,1	4,2
P106.3	Pertes en réseau	m3/km/j	0,5	0,1	3,9	1,6	1,3	0,6	1,3	1,2

L'Agence de l'Eau a soumis la commune à un contrôle fiscal des éléments déclarés pour les années 2020, 2021 et 2022 relatifs à la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau dans le milieu naturel.

Seuls les secteurs du Châtel et de Montpascal étaient concernés puisqu'Hermillon et Pontamafrey sont alimentés par l'achat d'eaux brutes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eaux de Moyenne Maurienne.

Tous les documents demandés leur ont été transmis, une visite des lieux s'est déroulée le 20 juin dernier et le rapport a été reçu en septembre.

Il en résulte :

- La commune va percevoir la somme de 4 298 € suite à la régularisation des déclarations,
- Le compteur du réservoir de Montpascal doit être changé,
- Les fontaines du Châtel doivent être équipées de compteurs afin d'avoir un calcul de rendement plus précis.

11 - Questions et informations diverses

Justine VALENZANO :

- Suite aux travaux de la chapelle Saint Pancrace à l'Echailon, la route a été très abîmée. Le maire précise qu'elle devrait être remise en état d'ici la fin de l'année.

- Une « marche » s'est formée sur la route devant le lotissement. RJO, propriétaire actuel, va être sollicité.

- Elle demande où en est le projet d'installation de jeux extérieurs pour les enfants. Le maire propose d'organiser une rencontre afin de définir les besoins.

Justine VALENZANO s'excuse et quitte la séance à 19h25.

Yves DURBET :

- Le marché de travaux de mise en assainissement collectif sur le secteur du Praz au Châtel a été attribué à l'entreprise Jérôme TRUCHET TP pour un montant de 93 581 € TTC.

- Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement un avenant de maîtrise d'œuvre de 4 200 € TTC a été passé avec la société ALP'EPUR pour une étude de faisabilité d'un système collectif de l'assainissement de Montpascal.

- Un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 640 € TTC a été signé avec l'entreprise PRESTAROUTE pour le réaménagement de la route de la Cascade devant la mairie d'Hermillon afin de limiter la vitesse de circulation et de sécuriser les accès piétons.

- La réception des travaux de réhabilitation de la chapelle Saint Pancrace a eu lieu le 6 septembre dernier. Le Père Romanaz a été sollicité pour réagencer l'intérieur.

- Les travaux de la piste Saint Jacques ont été réceptionnés le 27 septembre.

- Des travaux de mises en conformités électriques des bâtiments communaux vont être réalisés pour un montant de 5 615 € TTC suite au rapport de l'organisme de contrôle.

- Une campagne d'information et de prévention sur les risques industriels majeurs est engagée par la préfète de région Auvergne Rhône-Alpes. La commune de La Tour-en-Maurienne est impactée par l'entreprise TRIMET.

- Grâce au dispositif FR-Alert, en cas d'accident, chacun recevra une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique même si le téléphone portable est en mode silencieux.

Laure DUPRAZ-CHAUDET :

- En tant que vice-présidente de l'Association Foncière Pastorale du Châtel, remercie la commune et notamment Monsieur Christophe FALCOZ pour la qualité du débroussaillage effectué sur le secteur de la Ville.

- Une administrée a fait don à la commune d'un arbre « Ginkgo biloba » qui se situe à côté de la station d'épuration du Villaret et elle souhaite qu'il soit protégé.

Claude REYNAUD rappelle les règles des haies vives à respecter :

Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur les voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Ces mêmes haies doivent respecter une hauteur maximum de 2m.

Alain NORAZ :

- Informe que le plateau surélevé devant l'ancien restaurant « Grange » au Châtel va être aplani.

Michel FRUMILLON :

- Ce vendredi 20 octobre la municipalité organise une cérémonie de remise de médaille communale à 3 militaires, Messieurs Alexandre BUTTARD, Cédric FAVIER et Alexandre FRUMILLON.

- La commune va mettre en place l'application gratuite Illiwap destinée à diffuser les informations communales auprès des administrés.

Sabine BAROU-MORRUGARES :

- Se désolé de voir des gens remplir des cagettes entières de noix et aller jusqu'à couper des branches des noyers situés sur les parcelles communales.

Yves DURBET demande à être prévenu dès qu'un tel fait est constaté. Chacun peut se servir mais en quantité raisonnable et surtout sans abîmer les arbres.

Séance levée à 19h45



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03



www.latourenmaurienne.fr
 LaTourEnMaurienne



Dimanche 26 novembre 2023

Des invitations nominatives vont être envoyées aux personnes âgées de 62 ans et plus, et aux retraités (quelque soit leur âge) accompagnés de leur conjoint.

Si vous ne la recevez pas, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 04 79 64 27 72 pour valider votre participation.



Remise de la Médaille d'honneur communale à Alexandre Buttard (absent sur la photo), Cédric Favier et Alexandre Frumillon

Livre intitulé « Fleurs volantes...papillons de La Tour-en-Maurienne »

Les habitants de la commune de La Tour-en-Maurienne qui n'ont pas eu l'occasion de retirer gratuitement le livre peuvent encore le faire, à convenance, lors des permanences dans les lieux suivants :



Médiathèque d'Hermillon
Bibliothèque de Pontamafrey
Mairie annexe de Le Châtel

La date limite de retrait du livre est fixée au vendredi 15 décembre 2023



Décorations d'Halloween réalisées par le périscolaire de Hermillon





CÉRÉMONIES DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023

La population est invitée à participer aux traditionnelles cérémonies Du 11 novembre, qui se dérouleront comme suit :

MONTPASCAL

À 8 heures 30 précises, dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des porte-drapeaux communaux.
Café offert aux participants dans la maison communale à l'issue de la cérémonie.

LE CHÂTEL

À 9 heures 30 précises, dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des porte-drapeaux communaux.
Vin d'honneur offert aux participants en mairie annexe.

HERMILLON

À 10 heures 30 précises, dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des porte-drapeaux communaux.
Vin d'honneur offert aux participants sur l'Espace du 27 août 1944.
Avec la présence des enfants de l'école primaire de Pontamafrey

PONTAMAFREY

À 11 heures 45 précises, dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des porte-drapeaux communaux.
Vin d'honneur offert aux participants en mairie-annexe.

Yves DURBET, Maire de LA TOUR-EN-MAURIENNE

Danielle BOCHET, Maire déléguée de HERMILLON

Philippe FALQUET, Maire délégué de PONTAMAFREY-MONTPASCAL

Mireille FRUMILLON, Maire déléguée de Le CHÂTEL

Le conseil municipal de LA TOUR-EN-MAURIENNE

— Application gratuite —



Guide du citoyen
Suivre l'actualité
de ma commune

A DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de la Tour en Maurienne

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur Google Play (Android)



Sur AppStore (iOS)



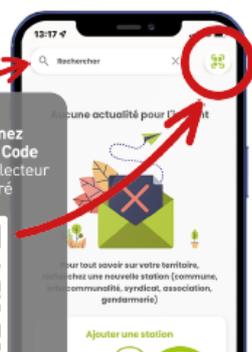
Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



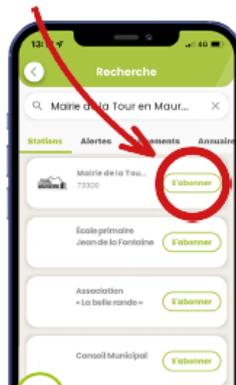
OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



LES AVANTAGES !

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton S'ABONNER pour vous abonner à l'actualité de la commune



GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement.



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.



SANS PUBLICITÉ

Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.